

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GENESTON dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine PAVIZA, Maire.

PRESENTS : PAVIZA Karine, BLANCHARD Astrid, RICHARD Joël, LUCAS Nathalie, CATROUILLET Emmanuel, BOUCHEZ Brigitte, GLOTIN Frédéric, de FILIPPIS Christian, LEPINOUX Edith, CORNIET Marie-Thérèse, ALUSSON Michel, ROUSSE Fabienne, BRETAUDEAU Nadia, THOBY Jean-Yves, LARBRE Sébastien, MARTEIL Anthony, VOLLANT-LEDUC Nathalie, LELIEVRE Sandrine, DENIAU Mathieu, MIGDAL Nicolas, BARTEAU Aline, GAUTRET Matthieu, FRANÇOIS Michel, BLANCHET Patricia, BOUCHAUD Jérôme et DUMONT-WATTRE Emmanuel.

ABSENTS : BODEREAU Régine (pouvoir à VOLLANT-LEDUC Nathalie).

SECRETAIRE DE SÉANCE : de FILIPPIS Christian.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 26/11.
2. Actes pris par le maire dans le cadre de ses délégations.
3. Modification du règlement du cimetière.
4. Complément au règlement intérieur du conseil municipal.
5. Tarifs communaux 2021.
6. Création d'un poste à temps non complet de technicien territorial.
7. Subvention pour l'école publique Marcel Pagnol.
8. Cession foncière.
9. Questions diverses.
10. Comptes rendus des commissions et syndicats.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Suite à la transmission du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020 aux élus, il y a lieu de soumettre ce document à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le PV du conseil municipal du 26/11/2020.

2. ACTES PRIS PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame le Maire fait état des actes pris dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal.

- **Devis signés :**

	Montant TTC	Fournisseurs
Diagnostic structure vestiaires foot	2 160,00 €	INGÉ LIGNO
Diagnostic structure salle de sports	6 180,00 €	INGÉ LIGNO

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner :** les DIA suivantes n'ont pas fait l'objet de l'utilisation du droit de préemption communal :

37 RUE DU VIGNEAU
17 RUE JEAN BAPTISTE LEGEAY
14 CHEMIN DE NANTES
67 CHEMIN DES BOIS
39 CHEMIN DE NANTES

3. REGLEMENT DU CIMETIERE

Le règlement intérieur du cimetière a été approuvé par le conseil municipal par délibération n° 083-2017 du 19 octobre 2017. Il convient d'y apporter quelques ajustements. Le projet a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Michel FRANÇOIS : Concernant le choix des emplacements des concessions, est-ce qu'il est possible de choisir les emplacements ?

Madame le Maire : Les places sont attribuées à la suite côté nouveau cimetière, alors que suite au travail de reprise des concessions, il est désormais possible de choisir un emplacement libre dans l'ancien cimetière.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 L.2213-8 à 14 et suivants, les articles 2223-1 à 46 ainsi que les articles L.2223-1 et 2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitat notamment l'article L 511-4 ;

Vu le code civil, notamment les articles 78 et suivants relatifs aux actes de l'Etat Civil ;

Vu la délibération n°083-2017 du 19 octobre 2017 approuvant le règlement intérieur du cimetière communal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant les durées de concessions funéraires et leurs tarifs.

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre, et la décence dans le cimetière,

Considérant les ajustements à apporter au document existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement du cimetière communal modifié.
- **DIT** que ce règlement du cimetière prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

4. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur du conseil municipal a été approuvé par le conseil municipal par délibération n° 071-2020 du 24 septembre 2020. Il convient de fixer les conditions de présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ainsi, un projet de complément du règlement intérieur est proposé à l'approbation du conseil municipal :

ARTICLE 14-1: DÉBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – article L.2312-1 du CGCT

Le débat d'orientations budgétaires a lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de séance.

La convocation est accompagnée d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) synthétique précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, les masses des recettes et des dépenses d'investissement et une note de synthèse relative à l'état de l'endettement de la commune. Le ROB est transmis aux conseillers municipaux dans un délai de cinq jours francs au moins avant la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°071-2020 du 24 septembre 2020 approuvant le règlement intérieur du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'article 14-1 du règlement intérieur du conseil municipal.

5. TARIFS COMMUNAUX 2021

Le conseil municipal doit fixer les tarifs communaux pour 2021, 2 hypothèses lui sont proposées soit pas d'augmentation soit une augmentation en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE (+0.2 %, dernier indice publié novembre 2020). Il est précisé que le montant des loyers suit l'Indice de référence des loyers. Les tableaux retraçant les 2 hypothèses ont été transmis aux élus.

Jérôme BOUCHAUD : est-ce qu'il est possible de baisser les tarifs ? Notamment concernant les tarifs de location de la Charmille.

Madame le Maire : Le conseil municipal peut tout à fait décider de baisser les tarifs communaux. En ce qui concerne la Charmille, il y a eu un travail réalisé afin d'adapter son tarif et surtout de proposer des modalités de location plus souples.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE NE PAS AUGMENTER** les tarifs communaux pour 2021, les loyers suivent quant à eux l'indice de référence des loyers
- **DIT** que les tarifs communaux pour 2021 sont les suivants :

Sous-sol mairie	
Associations	gratuité
Partis politiques campagne électorale	gratuité
Particuliers de Geneston	55 €
Particuliers hors Geneston	81 €
Professionnels de Geneston	108 €
Professionnels hors Geneston	160 €
Forfait nettoyage	30 €
Cautions	160,00 €
Redevance occupation domaine public	
Terrasse	2,65 €
Commerce ambulant hors marché et cirque	1,15 €
Marché au ml	0,97 €

Cirque au m ²	1,15 €
St Brice au ml	2,76 €
Outils/posticheurs forfait	112,52 €
Cimetière	
Concession tombe 15 ans	173 €
Concession tombe 30 ans	276 €
Concession tombe 50 ans	421 €
Concession case columbarium 15 ans	504 €
Concession cave-urne 15 ans	504 €
Plaque case-urne ou cave-urne	136 €
Plaque jardin du souvenir	105 €
Loyers logements communaux (IRL 1.20%)	
39 rue Legeay RDC	439 €
39 rue Legeay 1er étage	404 €
39 rue Legeay 2ème étage	358 €
16 bis rue Legeay	678 €
41 rue Legeay RDC	439 €
41 bis rue Legeay 1er étage	580 €
Photocopies	
A4	0,20 €
A3	0,30 €
Associations (A4 et A3 - NB & couleur)	0,05 €
LIVRE GENESTON	15,00 €
FOURRIERE ANIMALE	
Forfait prise en charge	50,00 €
Frais journaliers	5,00 €
Forfait prise en charge par intervention	100,00 €

TARIFS 2021 CHARMILLE	Grande Salle	Grande Salle + Bar	Grande Salle + Bar + cuisine	Grande Salle + Bar + Cuisine + Petite Salle	Petite Salle	Petite Salle + office	Petite Salle - forfait obsèques 4h
Catégorie 1: Habitants et professionnels de GENESTON	551 €	627 €	708 €	849 €	142 €	222 €	71 €
Catégorie 2: Habitants, associations et professionnels de la CCGL	655 €	752 €	849 €	1 019 €	170 €	267 €	85 €
Catégorie 3 : Habitants, associations et professionnels extérieurs à la CCGL	710 €	815 €	920 €	1 104 €	184 €	289 €	92 €
Catégorie 4 : associations de Geneston	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

6. CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste de technicien territorial à temps non complet (12/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée initiale de 4 mois, pour accroissement temporaire d'activité, afin de pouvoir poursuivre le suivi de certains dossiers le temps de la phase de recrutement du nouveau responsable des services techniques.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CRÉER** un poste de technicien territorial à temps non complet (12/35^{ème}) pour une durée de 4 mois renouvelable.
- **FIXE** la rémunération par référence à l'indice brut 513 indice majoré 441 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.
- **DIT** que Madame le Maire ou son représentant sont autorisés à pourvoir au recrutement de ce poste.

7. SUBVENTION POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE MARCEL PAGNOL

Dans le cadre des dotations scolaires accordées en 2020 à l'école publique Marcel Pagnol, le conseil municipal a validé par délibération n° 016-2020 du 06 février 2020 la somme de 4 € par enfant pour l'achat de cadeaux de Noël pour les élèves scolarisés. Cette somme n'est pas versée directement à l'école, c'est la mairie qui paye les factures.

Cependant, l'école a choisi un fournisseur qui n'accepte pas le paiement par mandat administratif pour 2020. Aussi, c'est l'école via l'Association du Porte-Monnaie de Marcel qui va effectuer l'achat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-7 et L. 2313-1,

Vu la délibération n°016-2020 du 06 février 2020 fixant le montant des dotations scolaires pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VERSER**, à l'Association du Porte-Monnaie de Marcel, la somme de 250.25 € pour l'achat de cadeaux de Noël aux élèves de l'école Marcel Pagnol.

8. CESSIION FONCIERE

Dans le cadre de la cession foncière prévue pour les parcelles communales cadastrées AN 68p, AN 69p, AN70p et AN 71p devenues AN 158 AN 160 AN 162 et AN 164, l'étude notariale vient de se rendre compte qu'il manque une parcelle nouvellement créée AN 166 d'une superficie d'1m².

Aussi, afin de pouvoir finaliser ce dossier de cession, il est demandé au conseil municipal de dire que la cession prévue englobe la parcelle AN 166 et d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer l'acte de cession et tous les documents liés à ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 51-2109 du 04 juillet 2019 du conseil municipal approuvant la cession des parcelles communales cadastrées AN 68p, AN 69p, AN70p et AN 71p devenues AN 158 AN 160 AN 162 et AN 164,

Vu la délibération N°094-2020 autorisant Madame le Maire à signer les actes de cessions de parcelles communales cadastrées AN 158, AN 160, AN 162 et AN 164.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que le projet de cession des parcelles AN 158 AN 160 AN 162 et AN 164 concerne également la parcelle AN 166 d'une superficie de 1m².
- **DIT** que le prix convenu pour cette cession est bien de 31 387.50 € pour l'ensemble de ces parcelles.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession pour l'ensemble de ces parcelles.

9. QUESTIONS DIVERSES

- **Calendrier prévisionnel des séances du conseil municipal pour 2021** : 28/01, 18/02, 25/03, 22/04, 03/06, 08/07, 23/09, 21/10, 18/11 et le 16/12.
- **Eclairage Hameau de la Madeleine** : Emmanuel DUMONT-WATTRE signale qu'un riverain du hameau de la Madeleine a constaté une problématique au niveau de l'éclairage public à cet endroit. Madame le Maire prend note et transmettra cette information aux services techniques pour suite à donner.

10. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

- **Commission affaires sociales et services aux habitants :**
 - **Paniers garnis** : La distribution des paniers garnis aux aînés est en cours, il y a eu plus de 260 paniers réservés par les aînés. La directrice du Foyer St Louis remercie la mairie pour les paniers garnis qui ont fait très plaisir aux résidents. Nathalie LEDUC, Aline BARTEAU et Emmanuel DUMONT-WATTRE soulignent que les bénéficiaires des paniers garnis sont ravis et satisfaits, les paniers sont attendus et appréciés. Il est rappelé que les paniers ont été commandés chez Gamm Vert à Geneston.
 - **La collecte de jeux et jouets** : Très belle collecte sur les 2 matinées qui a permis de faire des dons à 3 associations (les Petits Sillons, le Secours Catholique et la Croix Rouge). En parallèle à la collecte de jeux et jouets, la commune a fait des dons de livres via la bibliothèque municipale. La commune remercie l'investissement des bénévoles qui ont préparé les livres donnés à l'association départementale des Francas dans le cadre de leur opération « des livres et nous ».
- **Commission affaires scolaires et petite enfance :**
 - **Relais Petite Enfance (RPE)** : Le RPE travaille sur le projet de territoire 2021-2024 (promouvoir le métier des assistantes maternelles, communication sur le service à accentuer, travail de partenariat avec les structures existantes, travailler le lien parents-enfants, accompagnement à la parentalité, faire venir les assistantes maternelles sur les temps de rencontre, travail sur le logo du RPE). Actuellement, sur les 3 communes, il y a 108 assistantes maternelles dont 44 sur Geneston.

Reprise des temps de rencontres en 2021 sur Geneston avec l'activité massages bébés avec une jauge à 15 personnes maximum.

- Réunion du comité de pilotage des TAP: Tous les partenaires (école Marcel Pagnol, AFRG, intervenants, association de parents d'élèves) sont satisfaits malgré les mesures COVID. Il a fallu une nouvelle organisation de dernière minute (par groupe classe) qui fonctionne bien. Les activités proposées aux enfants sont toujours très variées : théâtre, qi gong, échecs, expression graphique, expression corporelle, expression littéraire, handball, musique & chants, danse africaine, jeux en bois au foyer, bricolage, rollers, philo, karaté, sophrologie, tennis, détente et jeux au foyer, poterie, une fresque géante va être réalisée pour affichage au restaurant scolaire. 2 activités ont été mises en pause en raison du COVID : langue des signes et gestes 1er secours. La mairie remercie les intervenants qui ont pu poursuivre leurs activités et tient à remercier Fabrice PELTANCHE et toute son équipe d'agents communaux. Sandrine LELIEVRE précise que les familles ont beaucoup de chance d'avoir eu les TAP maintenus malgré le COVID, il y a eu une bonne adaptation des intervenants qui sont satisfaits et une belle implication de Fabrice PELTANCHE et ses collègues.
- Stationnement avenue de la Gagnerie : De plus en plus de parents se stationnent sauvagement aux abords des écoles. Un mot a été mis dans les cahiers des élèves de l'école Marcel Pagnol et des verbalisations ont été faites. Il est bien demandé aux parents de se stationner sur des places de stationnement, le parking de la Charmille ou la rue Legeay en disposent suffisamment, il suffit alors d'effectuer quelques mètres à pied pour la sécurité de tous.
- Le Noël des écoles : Malgré l'annulation des spectacles, le Père Noël est passé rencontrer les enfants dans les écoles et au restaurant scolaire, il a fait une distribution de chocolat.

Séance levée à 21h15

Prochaine séance le jeudi 28/01/2021 à 20h30

SOUS RESERVE D'...